

Site internet :



Visite virtuelle établissement :



Calendrier des mini-stages 2022 Classes de troisième, seconde, première et terminale

Veillez trouver ci-dessous le calendrier des mini-stages proposés aux élèves de 3^{ème}, seconde, première et terminale qui se dérouleront sur une demi-journée.

Pour un accueil plus individualisé des stagiaires, nous maintenons la prise en charge hors classe d'un groupe d'une dizaine de stagiaires maximum, par un enseignant des disciplines professionnelles.

Filière	Semaine	Date	Horaires
Couverture <i>(niveau CAP par Apprentissage uniquement)</i>	4	Mardi 25/01	9h10 – 12h05
	10	Lundi 07/03	13h55 – 16h50
	13	Jeudi 31/03	9h10 – 12h05
Maintenance des Bâtiments de Collectivité <i>(niveau CAP)</i>	4	Jeudi 27/01	13h55 – 16h50
	9	Lundi 28/02	9h10 – 12h05
	13	Mardi 29/03	9h10 – 12h05
Peinture et revêtement <i>(niveau CAP - statut scolaire ou apprenti)</i>	3	Mardi 18/01	13h55 – 16h50
	9	Jeudi 03/03	13h55 – 16h50
	13	Vendredi 01/04	9h10 – 12h05
Maçonnerie <i>(niveau CAP - statut scolaire ou apprenti)</i>	3	Mardi 18/01	13h55 – 16h50
	9	Lundi 28/02	13h55 – 16h50
	12	Jeudi 24/03	9h10 – 12h05
Menuiserie <i>(niveau CAP et Bac Pro)</i>	3	Jeudi 20/01	9h10 – 12h05
	9	Lundi 28/02	13h55 – 16h50
	13	Mardi 29/03	9h10 – 12h05
Energie <i>(niveau CAP et Bac Pro)</i>	4	Lundi 24/01	13h55 – 16h50
	10	Jeudi 10/03	13h55 – 16h50
	14	Lundi 04/04	9h10 – 12h05
Étude du Bâtiment <i>(niveau Bac Pro)</i>	3	Jeudi 20/01	9h10 – 12h05
	9	Mardi 01/03	9h10 – 12h05
	14	Mardi 05/04	13h55 – 16h50

Pour faire une demande de mini-stage, vos interlocuteurs au sein du lycée sont M. CHAVOY, délégué aux entreprises (deleque-ent-jdb@ac-orleans-tours.fr), et M. KERNEIS, proviseur-adjoint (alan.kerneis@ac-orleans-tours.fr).

Nous vous invitons à nous préciser lorsqu'un élève est inscrit en SEGPA et si des périodes ne doivent pas être choisies pour un mini-stage (voyage scolaire, brevet blanc, ...).

A partir des éléments d'information fournis et des places disponibles, une date vous sera proposée. La convention, avec date et horaires, vous sera ensuite envoyée pour être complétée et signée par l'établissement d'origine, la famille et l'élève. Elle devra ensuite être renvoyée en trois exemplaires au Lycée des Métiers Jean de Berry, au moins 4 jours avant le début du stage. Si les délais s'avèrent trop courts pour envoi, c'est l'élève qui devra les présenter lors de son arrivée en stage.

Si un élève, après inscription effective, ne souhaite plus venir en mini-stage (ou ne peut se présenter à la date prévue), l'établissement d'origine prévient le délégué aux entreprises ou le proviseur-adjoint du Lycée des Métiers Jean de Berry.

Toute absence éventuelle d'un stagiaire le jour-dit sera signalée par nos soins à l'établissement d'origine.

Portes ouvertes le samedi 05 mars 2022